

INSCRIPTION EN LIGNE

AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

QUI ?

Pour les élèves et étudiants en situation de handicap domiciliés en Haute-Garonne.

QUAND ?

La saisie des demandes de prise en charge en ligne sera disponible **à compter du 2 juin 2021** et la date limite pour une notification avant la rentrée scolaire est **le 6 juillet 2021**.

OÙ ?

Sur services.haute-garonne.fr dans la rubrique «Transports Scolaires», puis «Transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.»

COMMENT ?

Différents moyens de prise en charge du transport scolaire sont proposés :

- les services de transports scolaires et service de transport en commun (métro, bus, train, tram) à choisir en priorité.
- le versement d'indemnités kilométriques pour l'utilisation du véhicule personnel,
- le transport par taxis ou sociétés de transport, en fonction de la gravité du handicap médicalement établie.

Dépôt des demandes de prise en charge

Plus d'informations sur les critères de prise en charge, les différents moyens de transport proposés, les modalités de dépôt et les pièces justificatives à joindre lors de la demande d'inscription sur : services.haute-garonne.fr



+ D'INFOS

Si vous ne disposez pas d'une connexion internet, vous pouvez demander à recevoir un formulaire papier en appelant le **0800 011 593** Service & appel gratuits

AUTRES DÉMARCHES

Mot de passe ou identifiant oublié, accès à titre payant, changement de situation, remboursement SNCF, création de point d'arrêt...

services.haute-garonne.fr

